



Tél : 04 66 29 85 02
Mail : contact@acerfsformation.com
Site : www.acerfsformation.com

*"Notre expertise : la
sécurité au travail !"*

PROGRAMME DE LA FORMATION

ADR 1.3 Réception, entreposage, manipulation matières dangereuses

Qualification des intervenants
Intervenants spécialisés
Moyens pédagogiques et techniques
Salle de cours / Vidéo projecteur /
Diaporama / Livret stagiaire /
Exercices d'application spécifiques

Durée de la formation

7h soit 1J

Taux de satisfaction

100.00%

Taux de réussite

100.00%

Débouchés

Aucun

Nombre de places maximum par action :

10

Délai d'accès

Moins de 30 Jours après la demande du
devis

Accessibilité

Toutes nos formations peuvent être
adaptées à toute situation d'handicap ou
toutes difficultés

Contactez nous pour plus de
renseignements

Matériel nécessaire à la formation :

Chaque candidat doit être équipé de ses
EPI

Objectifs :

- Répondre aux obligations réglementaires de l' ADR
- Respect des responsabilités concernant le chargement ou déchargement des marchandises dangereuses

Contenu de la formation

1. Rappel des notions réglementaires A.D.R
2. Classes, classification et identification des matières dangereuses
3. Emballages et unités de transport
4. Amiante et ADR
5. Signalisation et placardage
6. Le transport des marchandises dangereuses
7. Opérations de chargement et/ou déchargement
8. Les exemptions
9. Le Conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses
10. Bilan, synthèse de la session

Modalités d'évaluations

Une évaluation théorique de 10 minutes en continu à partir d'un questionnaire à choix multiples

Sanction de la formation

Attestation de formation

Public et prérequis de la formation

- Toute personne autre que conducteur routier amené à réceptionner, utiliser ou manipuler des produits dangereux.
- Etre âgé de 18 ans minimum